

MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société « **Millenium Obligataire SICAV** » au 31 Décembre 2021, qui font apparaître un actif net de **1.853.664** dinars pour un capital de **1.803.001** dinars et une valeur liquidative égale à **103,079** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois au titre de la société « AL HIFADH SICAV » représentent 6,02% de l'actif net de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 ; et
- Les actifs de Millenium Obligataire SICAV, s'élevant au 31 Décembre 2021 à 1.872.050 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 1.529.620 dinars, soit 81,71 % de valeurs mobilières et de 342 410 dinars soit 18,29 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 31 Janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes :

Tunisie Audit & Conseil

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	1 529 620	1 623 486
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		112 718	107 903
b - Obligations et valeurs assimilées		1 416 902	1 515 583
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	342 410	773 861
a - Placements monétaires		-	414 652
b - Disponibilités		342 410	359 209
AC 4 - Autres actifs	4.1.5	20	1 714
a - Débiteurs divers		20	1 714
TOTAL ACTIF		1 872 050	2 399 061
<u>PASSIF</u>			
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.6	9 925	5 423
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.7	8 461	3 733
TOTAL PASSIF		18 386	9 156
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 – Capital	4.1.8	1 803 001	2 328 859
CP 2 - Sommes distribuables		50 663	61 046
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	6
b - Sommes distribuables de l'exercice		50 656	61 040
ACTIF NET		1 853 664	2 389 905
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 872 050	2 399 061

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/10/202 1 Au 31/12/202 1	Période du 01/01/202 1 Au 31/12/202 1	Période du 01/10/202 0 Au 31/12/202 0	Période du 01/01/202 0 Au 31/12/202 0
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	17 855	77 947	14 978	74 352
a - Dividendes		-	5 964	-	5 353
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 855	71 983	14 978	68 999
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	9 528	18 963	5 761	18 729
a - Revenu des autres placements monétaires		9 528	18 963	5 761	18 729
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		27 383	96 910	20 739	93 081
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.3	(4 585)	(19 506)	(5 422)	(21 032)
REVENU NET DES PLACEMENTS		22 798	77 404	15 317	72 049
CH 3- Autres charges	4.2.4	(14 347)	(19 505)	(5 794)	(13 022)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 451	57 899	9 523	59 027
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(1 016)	(7 243)	8 967	2 013
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 435	50 656	18 490	61 040
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 016	7 243	(8 967)	(2 013)
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		1 172	(2 194)	1 205	(1 191)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 172	(2 194)	1 400	(898)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-	-	-
Frais de négociation de titres		-	-	(195)	(293)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		9 623	55 705	10 728	57 836

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Unité : en D.T.)

	Période du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	9 623	55 705	10 728	57 836
a - Résultat d'exploitation	8 451	57 899	9 523	59 027
b - Variation des plus (ou moins) values potent./titres	1 172	(2 194)	1 400	(898)
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres		-	-	-
d - Frais de négociation de titres		-	(195)	(293)
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	(43 997)	-	(55 977)
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(42 599)	(547 949)	418 055	294 269
a - Souscriptions	8 125	711 876	591 311	2 090 137
- Capital	7 900	691 000	576 400	2 037 600
- Régularisation des sommes non distribuables	18	2 043	1 732	7 286
- Régularisation des sommes distribuables	207	18 833	13 179	45 251
b - Rachats	(50 724)	(1 259 825)	(173 256)	(1 795 868)
- Capital	(49 400)	(1 213 500)	(168 500)	(1 739 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	(101)	(3 207)	(545)	(6 123)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 223)	(43 118)	(4 211)	(50 345)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(32 976)	(536 241)	428 783	296 128
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>				
a - en début de période	1 886 640	2 389 905	1 961 122	2 093 777
b - en fin de période	1 853 664	1 853 664	2 389 905	2 389 905
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>				
a - en début de période	18 398	23 208	19 129	20 226
b - en fin de période	17 983	17 983	23 208	23 208
VALEUR LIQUIDATIVE	103,079	103,079	102,978	102,978
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,52%	2,65%	0,45%	2,49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2021

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les Bons du Trésor à Court Terme, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 1 529 620 dinars au 31 Décembre 2021, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
Obligations		370 000	384 868	20,56%
EO ATB SUB 2017 CAT A	1 500	120 000	126 369	6,75%
EO ATB SUB 2017 CAT A	500	40 000	42 123	2,25%
EO HL 2015-02 B	1 750	70 000	73 360	3,92%
EO UIB 2009/1	3 500	140 000	143 016	7,64%
Bons du Trésor Assimilables		1 033 988	1 032 034	55,13%
BTA-6.90% MAI 22	352	380 160	365 396	19,52%
BTA-6.90% MAI 22	35	37 100	36 320	1,94%
BTA-6.90% MAI 22	20	20 728	20 745	1,11%
BTA-5,6% Août 22	200	196 000	202 552	10,82%
BTA-5,6% Août 22	400	400 000	407 021	21,74%
Titres OPCVM		111 269	112 718	6,02%
AL HIFADH SICAV	1 095	111 269	112 718	6,02%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		1 515 257	1 529 620	81,71%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 342 410 dinars au 31 Décembre 2021, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif
DISPONIBILITES	342 410	342 410	18,29%
TOTAL GÉNÉRAL	342 410	342 410	18,29%

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2021, le ratio susvisé s'élève à 18,29 %.

4.1.4 Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2021 une valeur comptable de 1 529 620 DT, soit 81,71% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur/Garant	Portefeuille Titres			Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM		
ETAT		1 032 034		1 032 034	55,13%
ATB	168 492			168 492	9,00%
HL	73 360			73 360	3,92%
UIB	143 016			143 016	7,64%
AL HIFADH SICAV			112 718	112 718	6,02%
Total	384 868	1 032 034	112 718	1 529 620	81,71%

4.1.5. Autres actifs

Ce poste présente au 31 Décembre 2021 un solde de 20 dinars contre 1 714 au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Autres débiteurs (Retenue à la source/EO)	20	20
Autres débiteurs (Retenue à la source/BTA)	-	1 694
Total des autres actifs	20	1 714

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31 Décembre 2021 un solde de 9 925 dinars contre un solde de 5 423 dinars au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Dépositaire	7 141	1 795
Gestionnaire	2 784	3 628
Total des opérateurs créditeurs	9 925	5 423

4.1.7. Autres créiteurs divers

Ce poste présente au 31 Décembre 2021 un solde de 8 461 dinars contre un solde de 3 733 dinars au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Impôts à payer (*)	(306)	(162)
Commissaire aux comptes	6 156	2 968
CMF (Redevance & Publication)	2 151	899
Retenue à la source à payer	432	-
Charges à payer	28	28
Total des autres créiteurs divers	8 461	3 733

(*) Il s'agit d'un surplus de TCL déclaré par rapport au stock réel

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2020

Montant (en nominal)	2 320 800
Nombre de titres	23 208
Nombre d'actionnaires	306

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	691 000
Nombre de titres émis	6 910
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

Rachat effectués

Montant (en nominal)	1 213 500
Nombre de titres rachetés	12 135
Nombre d'actionnaires sortant	28

Capital au 31 Décembre 2021

Montant (en nominal)	1 798 300
Nombre de titres	17 983
Nombre d'actionnaires	284

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

–Capital en nominal au 31 Décembre 2021	1 798 300
–Sommes non distribuables*	(3 358)
–Somme non distribuable des exercices antérieurs	8 059
Capital au 31 Décembre 2021	1 803 001

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 194)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation de titres	-
Résultat non distribuable de la période :	(2 194)

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	2 043
Régularisation des S.N.D sur rachats	(3 207)

Régularisation des S.N. D	(1 164)
Sommes non distribuables	(3 358)

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2021 au 31.12.2021 à 17 855 dinars contre un solde de 14 978 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	17 855	71 983	14 978	68 999
Revenus des titres OPCVM	-	5 964	-	5 353
Total	17 855	77 947	14 978	74 352

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Ce poste présente un solde de 9 528 dinars pour la période allant du 01.10.2021 au 31.12.2021 contre un solde de 5 761 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des bons de trésor à court terme	9 528	18 963	5 761	18 729
Total	9 528	18 963	5 761	18 729

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2021 au 31.12.2021 à 4 585 dinars contre un solde de 5 422 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	2 785	12 366	3 628	13 892
Rémunération du dépositaire	1 800	7 140	1 794	7 140
Total	4 585	19 506	5 422	21 032

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2021 au 31.12.2021 à 14 347 dinars contre un solde de 5 794 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevance CMF	468	2 079	610	2 335
Rémunération commissaire aux comptes	6 739	9 124	804	3 197
Publicités et publications	6 550	7 525	4 144	7 008
Agios, frais bancaires et autres charges	52	104	177	281
Impôts et taxes	538	673	59	201
Total	14 347	19 505	5 794	13 022

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.
-